

TRAITE OU TRAFIC

La traite des êtres humains implique le recours à la force, à la fraude ou à la coercition pour obtenir un certain type de travail ou un acte sexuel à des fins lucratives, ou si la personne effectuant l'acte sexuel à des fins lucratives est âgée de moins de 18 ans.

Le trafic d'êtres humains consiste à contourner délibérément les lois sur l'immigration en faisant entrer des « non-citoyens » sans papiers aux États-Unis et à transporter et héberger illégalement des « non-citoyens » sans papiers se trouvant déjà aux États-Unis.

Ce ne sont *pas* des termes interchangeables

Le trafic est basé sur le transport et constitue un crime contre une frontière
La traite est basée sur l'exploitation et constitue un crime contre la personne

POUR IDENTIFIER UNE TRAITE D'ÊTRES HUMAINS - POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :

- La victime est-elle en possession de ses propres documents d'identité et de voyage ?
- La victime est-elle est coachée sur quoi dire aux membres de la communauté, aux travailleurs, aux forces de l'ordre et aux agents d'immigration ? Est-ce que quelqu'un d'autre communique pour la victime ?
- La victime est-elle recrutée pour un but précis mais forcée d'effectuer un autre travail ?
- Le salaire de la victime est-il saisi illégalement pour payer une dette ou des charges ? (Le remboursement de frais de trafic à lui seul ne peut être considéré comme une traite.)
- La victime est-elle forcée d'accomplir des actes sexuels à des fins lucratives ?
- La victime ou sa famille ont-elles été menacées si elles essayaient de partir ?
- La victime a-t-elle été menacée d'expulsion ou de poursuites pénales ?
- La victime a-t-elle été blessée, privée de nourriture, d'eau, de sommeil, de soins médicaux ou d'autres nécessités vitales ?
- La victime est-elle libre de contacter ses amis ou sa famille sans être coachée ou surveillée ?
- La victime est âgée de moins de 18 ans et se livre à des activités sexuelles à des fins lucratives ?
- La victime vit-elle dans un logement insalubre ?